

## 17 janvier 2015, la loi sur l'avortement a 40 ans !

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant ».  
Simone de Beauvoir

**C'est pourquoi nous disons que le combat des femmes pour le droit à disposer de leur corps est un combat permanent.** Le droit à l'avortement est toujours fragile. En Espagne en 2014, il a bien failli ne plus exister. Sans les manifestations massives de rue et la solidarité internationale, les espagnoles ne pourraient plus accéder à ce droit.

En France, la loi Bachelot de 2009 sur l'hôpital a entraîné la fermeture de nombreuses maternités où sont pratiquées les IVG. Ces 132 fermetures compliquent l'accès à l'avortement et limitent le droit des femmes à disposer librement de leurs corps. Et n'oublions pas la maternité des Lilas dont l'avenir n'est toujours pas assuré !

Les gouvernements successifs nous imposent des politiques d'austérité. Tout en faisant des cadeaux au patronat, ils détruisent les services publics : réduction de personnel et de moyens, privatisations, fermeture de structures. Les mouvements réactionnaires quant à eux sont à l'offensive et véhiculent des idées nauséabondes, anti démocratiques, rétrogrades, sexistes, homophobes...

**Dans ce contexte, les féministes vous appellent à reprendre la rue pour revendiquer :**

- Une augmentation du délai légal de l'IVG. Le délai en France est de 14 semaines d'aménorrhées, il est trop court et oblige beaucoup de femmes à avorter à l'étranger, et à prendre en charge les frais de cet avortement.
- Supprimer la clause de conscience des médecins, qui leur

permet de refuser de pratiquer une IVG au nom de convictions personnelles, éthiques ou religieuses.

- L'annulation du délai de réflexion. Il est de 7 jours en France : Les femmes ne seraient-elles pas des citoyennes responsables ?
- Un accès à l'IVG libre pour les mineures qui sont aujourd'hui dans l'obligation d'être accompagnées de leurs parents ou d'un adulte référent et de se soumettre à une consultation sociale préalable.
- Le choix de la méthode d'IVG. Aujourd'hui, 2 méthodes sont pratiquées : La méthode médicamenteuse jusqu'à 7 semaines d'aménorrhée et la méthode chirurgicale jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée. Mais on ne laisse toujours pas le choix aux femmes.
- Le choix de l'anesthésie. Elle peut-être locale ou générale mais les femmes ne sont souvent pas consultées.
- Une écoute des femmes sans jugement et sans morale.
- Une éducation à la sexualité pour toutes et tous tout au long de la vie et dès le plus jeune âge.
- Un réel accès à l'IVG pour les femmes migrantes.
- L'abrogation de la loi Bachelot.
- Un centre IVG par hôpital.
- Avortement et contraception libres et gratuits pour toutes !

**En 1975 on s'est battu, on a obtenu de nouveaux droits !  
En 2015, il est grand temps de reprendre la rue !**

**Manifestation nationale  
Le 17 janvier à Paris, 14h30 à Bastille**

**Manifestation départementale  
et après-midi revendicative  
Le 24 janvier à Brest, Place de la Liberté, à 14h**